

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 JUIN 2024

24-096 Acquisition d'autobus usagés	2
24-097 Approbation des états financiers intérimaires	3
24-098 Approbation des comptes	4
24-099 Diesel.....	5
24-100 Rapport d'achalandage.....	5
24-101 Mise à jour – Tarifs - tarification partenaire.....	5
24-102 Correspondences	6
24-104 Suivi – Affaires juridiques.....	7
24-105 Suivi TAD.....	8
24-106 Suivi refonte du réseau de Jonquière	9
24-107 Rapport de la Vérificatrice générale – mise à jour du plan d'action	10
24-108 Nomination : comité de suivi des finances	10
24-110 Colloque annuel - Association du transport urbain du Québec (ATUQ).....	12
24-111 Nomination : Candidature au poste d'administrateur Accès-Libre	13
24-111.1 Suivi Équitem - TPAJ.....	13
24-112 Date et lieu de la prochaine séance.....	14

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 25 juin 2024 à 13h30 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Messieurs Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Michel Potvin et Jean Tremblay et Mesdames Lina Tremblay et Martine Lafond

Sont absents : M. Marc Bouchard. Son absence est motivée.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général, Monsieur Steve Gagnon, trésorier et directeur des ressources matérielles, Monsieur Sébastien Comeau, directeur planification réseau, projets et électrification et Maître Émélie-Anne Desjardins, conseillère juridique et secrétaire générale.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par Mme Martine Lafond Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté en retirant le point 4. « Octroi de contrat – Mandat services professionnels SAEIV-TAD », en remplaçant le point 19 par « Suivi – représentant accès-libre » et en insérant le point 20. « Suivi-programme TAPAJ ».

M. Bouchard soumet les procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 27 mai 2024 et de la réunion ordinaire du 29 mai 2024 aux administrateurs.

Proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 et de la séance ordinaire du 29 mai 2024, soient, et sont adoptés dans sa forme et teneur.

24-096 Acquisition d'autobus usagés

CONSIDÉRANT le manque d'heures disponibles au garage (manque de mécaniciens) afin de maintenir un nombre suffisant d'autobus opérationnels pour assurer les services de transport régulier que la Société de transport de Saguenay s'engage à fournir à ses usagers;

CONSIDÉRANT l'état de la flotte vieillissante rendant de plus en plus difficile la mise en opération d'un nombre suffisant de véhicules pour assurer un service adéquat sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment l'article 6.5.1 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138);

CONSIDÉRANT que le directeur général, dans l'application de ses pouvoirs délégués, peut autoriser une dépense en la présente matière allant jusqu'à 38 618,68 \$ par contrat;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par la *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE de l'intention de la Société de transport du Saguenay de procéder à l'achat d'autobus usagés, en bon état mécanique, permettant ainsi d'assurer un service continu en éliminant les véhicules trop vétustes et plus vieux, et ce, avec pour objectif d'atteindre une flotte entièrement fonctionnelle de 78 autobus au 1^{er} septembre 2024;

D'AUTORISER l'achat d'autobus usagés en bon état mécanique advenant que le directeur général, dans l'application de ses pouvoirs délégués, ne puisse y procéder directement, le tout dans la mesure où telle acquisition s'avère moins onéreuse que l'entretien d'autobus possédés actuellement et étant jugés trop vétustes et plus vieux ;

DE RATIFIER tout geste déjà posé en lien avec la location de véhicules ou l'achat des susdits autobus, ainsi que tout autre geste déjà posé pour donner plein effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-097 Approbation des états financiers intérimaires

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers intérimaires du mois de mars 2024;

CONSIDÉRANT la présentation et les explications données par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, desdits documents par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si ici au long récit;

DE PRENDRE ACTE des états financiers intérimaires de mars 2024 ainsi que du fait que ces derniers sont à l'équilibre à cette date tel qu'annoncé par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles lors du susdit *Comité de suivi des finances*;

D'APPROUVER les états financiers intérimaires de mars 2024;

DE PRENDRE ACTE de la participation financière 2025-2028 annoncée le 18 juin 2024 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), sous réserve d'une participation conséquente de la Ville de Saguenay, tel qu'expliqué par le directeur général et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles séance tenante;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits états financiers intérimaires;

D'INFORMER la Ville de Saguenay, lors de la prochaine reddition de compte quadrimestrielle de la Société de transport du Saguenay, du fait qu'au 31 mars 2024, la Société de transport du Saguenay est à l'équilibre et projette le rester d'ici la fin de l'année financière 2024 tel que présenté par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-098 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt du registre des chèques du mois d'avril 2024 par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QUE tous les chèques ont été signés par un des administrateurs et que celui-ci a alors obtenu les explications nécessaires;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit registre par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

QUE le registre des chèques, jusqu'au mois de d'avril 2024 inclusivement soit, et il est par les présentes, déposé et approuvé, et l'autorisation est donnée au directeur général et au trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles de procéder au paiement des comptes;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit registre des chèques, notamment quant aux paiements de ces comptes;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-099 Diesel

CONSIDÉRANT l'exposé fait aux administrateurs par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles quant au prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2024;

CONSIDÉRANT les projections annoncées par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, desdits documents par le Comité de suivi des finances de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2024 ainsi que des projections annoncées par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient.

24-100 Rapport d'achalandage

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport adapté du mois d'avril 2024;

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport régulier du mois d'avril 2024;

DE NOTER que lesdits rapports ont fait l'objet d'une révision, en amont, par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay.

24-101 Mise à jour – Tarifs - tarification partenaire

CONSIDÉRANT les divers tarifs actuels à la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT l'historique desdits tarifs expliqués aux administrateurs à cet égard et vu la hausse continue des coûts d'entretien de la flotte d'autobus et des pièces ;

CONSIDÉRANT les hausses prévues par la Société de transport du Saguenay de son tarif partenaire à compter du 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'objectif central de favoriser l'adhésion au transport en commun dans les communautés étudiantes du territoire desservi par la Société de transport du Saguenay et au programme Accès-libre;

CONSIDÉRANT notamment les articles 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1.2 et 6.4.5 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138), les articles 3.1.1, 3.1.4, 3.4.1, 3.6.1.1, 3.6.1.2, 6.1.2, 6.1.4, 6.1.6 et 6.5 du *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous l'autorité de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 139) et les articles 65, 90 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ c S-30.0;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay, d'où provient les présentes orientations;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET CONSÉQUEMMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

QUE la *Grille tarifaire 2024-2025*, quant aux divers tarifs de transport de la Société de transport du Saguenay pour la tarification partenaire, soit adoptée tel que présentée aux administrateurs séance tenante, pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2024;

D'AUTORISER la gratuité réseau ponctuelle aux utilisateurs et futurs utilisateurs visés du programme Accès-libre telle que présentée par le directeur général ce jour (UQAC et Cégep de Jonquière), afin de favoriser l'adhésion au transport en commun;

QUE la secrétaire générale de la Société de transport du Saguenay publie dûment lesdits tarifs modifiés dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport du Saguenay et les fasse afficher dans les véhicules de la société;

QUE la Société de transport du Saguenay informe la Ville de Saguenay des changements aux susdits tarifs et lui achemine copie de ladite *Grille tarifaire 2024-2025* ainsi que de la présente résolution;

QUE le directeur général ou son équipe présente annuellement un projet de grille tarifaire indexée au présent conseil d'administration;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

24-102 Correspondances

CONSIDÉRANT notamment le dépôt des correspondances pertinentes reçues en mai et juin 2024 par le directeur général de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment le dépôt des mémoires concernant les projets de loi 61 et 62 en lien avec les projets d'infrastructures des sociétés de transport en commun ;

CONSIDÉRANT notamment le dépôt du rapport sur les interventions de l'escouade mobilité en lien avec le réseau accès-libre à Jonquière;

CONSIDÉRANT les explications du directeur général en lien avec ces correspondances et les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean Tremblay

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récépissé; DE PRENDRE ACTE desdites correspondances et documents ainsi que des rapports faits en suivi par le directeur général;

QU'aucune réponse officielle ou autre suivi ne sera fait par le présent conseil d'administration en regard desdites correspondances et documents, vu les suivis suffisants et rapports satisfaisants ici-haut mentionnés.

24-103 Suivi de projets

Le directeur de la planification réseau, projets et électrification informe les administrateurs sur l'avancement des projets de la Société de transport du Saguenay, dont notamment le programme d'électrification et le déroulement en cours de la refonte du réseau Jonquière, etc.

24-104 Suivi – Affaires juridiques

CONSIDÉRANT le rapport fait par le président de la Société de transport du Saguenay quant aux dossiers judiciairisés dont le suivi est confié au *Comité de suivi des affaires juridiques* (ci-après les « Dossiers »), comité dont il est aussi le président (voir la résolution no. 24-038);

CONSIDÉRANT l'évolution expliquée par ce dernier desdits dossiers et les frais y étant afférents;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit comité de suivi des Dossiers;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil d'administration à cet effet;

CONSIDÉRANT, du même coup, le rapport exhaustif fait par le directeur général, la secrétaire générale et conseillère juridique ainsi que le directeur des ressources humaines concernant un dossier judiciairisé de contestation de congédiement et de plainte pour harcèlement (voir notamment les résolutions no 21-133, 22-087, 22-089, 22-125, 22-152 et 22-164), dont ils ont la charge et dont une audition était prévue les 18 et 19 juin 2024;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récépissé;

DE PRENDRE ACTE du rapport et des recommandations du comité de gestion des Dossiers et des frais afférents (voir la résolution no. 24-038);

D'AUTORISER le paiement des comptes d'honoraires professionnels reçus jusqu'à ce jour par le comité de gestion des Dossiers;

DE RATIFIER tout geste déjà posé par le comité de gestion des Dossiers en lien avec les Dossiers visant à instituer des procédures, à leur donner suite, à donner plein effet aux présentes, ou plus largement déjà posé en lien avec lesdits Dossiers (voir la résolution no. 24-038);

D'AUTORISER le président du comité de gestion des Dossiers à donner instructions au procureur de la Société de transport du Saguenay en conformité avec les décisions ou orientations du conseil d'administration données ce jour;

QUE tous les faits et autres éléments référés en la présente résolution sont confidentiels et doivent le demeurer, la Société de transport du Saguenay n'émettant aucun commentaire public à cet égard, sauf dans la mesure convenue par le présent conseil d'administration le cas échéant (résolutions 23-163 et 23-169) ou si autrement jugé nécessaire par le président et/ou le directeur général;

DE PRENDRE ACTE, du même coup, du rapport exhaustif fait par le directeur général, la secrétaire générale et conseillère juridique ainsi que le directeur des ressources humaines concernant un dossier judiciairisé de contestation de congédiement et de plainte pour harcèlement (voir notamment les résolutions no 21-133, 22-087, 22-089, 22-125, 22-152 et 22-164), dont ils ont la charge et dont une audition était prévue les 18 et 19 juin 2024;

DE RATIFIER tout geste déjà posé en lien avec ledit dossier judiciairisé de contestation de congédiement et de plainte pour harcèlement;

D'AUTORISER le président et le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-105 Suivi TAD

CONSIDÉRANT le rapport exhaustif fait par le directeur de la planification réseau, projets et électrification et par le directeur général, lesquels informent les administrateurs sur l'état du transport à la demande déployé à La Baie, notamment sur l'achalandage, le taux de satisfaction, etc.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

DE PRENDRE ACTE du rapport exhaustif fait par le directeur de la planification réseau, projets et électrification et par le directeur général sur l'état du transport à la demande déployé à La Baie;

DE SOULIGNER ET DÉCLARER que la Société de transport du Saguenay est particulièrement fière de la présentation faite séance tenante des résultats dudit projet-pilote, devenu désormais permanent :

- atteinte de l'équilibre d'achalandage depuis décembre 2023 (retour à la normale);
- hausse d'achalandage depuis janvier 2024 correspondant à l'implantation à temps plein dudit service (sauf le matin en semaine avant 9h, encore en lignes fixes);

- note de satisfaction globale des usagers (de l'application cellulaire) en hausse, désormais à 85 %;
- un temps de déplacement efficace, en diminution à 8,95 minutes, et;
- des économies majeures en termes de coûts, et ce, pour un même niveau de service.

DE PRENDRE ACTE de l'intention du président et du directeur général de réaliser une sortie publique au début du mois de juillet 2024 pour publiciser les résultats et bénéfices dudit projet-pilote et/ou service de transport à la demande à La Baie;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit projet-pilote et/ou service de transport à la demande à La Baie;

D'AUTORISER le président et le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-106 Suivi refonte du réseau de Jonquière

CONSIDÉRANT le plan de refonte du réseau de transport de l'arrondissement de Jonquière (et autres changements connexes) exhaustivement présenté par le directeur de la planification réseau, projets et électrification, qui est entamé depuis le 24 juin 2024 conformément à la planification stratégique adoptée par la Société de transport du Saguenay en 2023 (résolution no. 23-187);

CONSIDÉRANT la mise en place d'un plan de communication à cet effet déployé en amont des changements, et ceux à venir, tel que présenté exhaustivement par la conseillère en communications;

CONSIDÉRANT la mobilisation considérable nécessaire des ressources de la Société de transport du Saguenay en regard desdits changements et plans au cours des 4 prochains mois (juin à septembre 2024);

CONSIDÉRANT que tous lesdits plans, changements, déploiements, modifications et présentations réalisés visent à atteindre les objectifs globaux d'optimisation de la planification stratégique adoptée par la Société de transport du Saguenay en 2023 (résolution no. 23-187);

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à cet effet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE, de nouveau, du plan actualisé de refonte du réseau de transport de l'arrondissement de Jonquière (et autres changements connexes) exhaustivement présenté par le directeur de la planification réseau, projets et électrification, qui est entamé depuis le 24 juin 2024 (phase I) quant aux changements de lignes fixes dans l'arrondissement de Jonquière, lequel se poursuivra à compter du 15 juillet 2024 quant au déploiement d'une nouvelle application numérique pour le transport à la demande dans l'arrondissement de La Baie (phase II) et se terminera par le déploiement du transport à la demande à Jonquière les soirs et fins de semaine à compter du 26 août 2024 (phase III), le tout conformément à ladite planification stratégique adoptée par la Société de transport du Saguenay en 2023 (résolution no. 23-187

DE PRENDRE ACTE de la mise en place des plans de communication actualisés à cet effet déployés soit en amont des changements, et de ceux à venir, tel que présentés par le directeur général;

DE PRENDRE ACTE de la mobilisation considérable des ressources de la Société de transport du Saguenay en regard desdits changements et plans au cours des 4 prochains mois (juin à septembre 2024);

QUE, de manière générale, ledit plan de desserte actualisé de la Société de transport du Saguenay soit adopté, tel que présenté par le directeur de la planification réseau, projets et électrification, incluant la légère modification des lignes 38 et 39 du secteur d'Arvida;

DE PRENDRE ACTE du plan de déploiement ainsi que des défis, risques et contraintes associés présentés ce jour par le directeur général et par le directeur de la planification réseau, projets et électrification, éléments qui doivent être pris en compte dans le déploiement du plan stratégique 2023-2032 de développement du transport en commun de la Société de transport du Saguenay (résolution no. 23-187);

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit plan de desserte ou les modifications y étant apporté;

DE DÉCLARER que le présent conseil d'administration juge ce jour satisfaisants lesdits plans, changements, déploiements, modifications et présentations ici réalisés quant au réseau de la Société de transport du Saguenay, tout en soulignant la nécessité d'adapter la stratégie selon les circonstances à venir, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général, le directeur des ressources humaines et le directeur de la planification réseau, projets et électrification à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, toute lettre d'entente avec le syndicat des chauffeurs (SCFP section 3124), tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-107 Rapport de la Vérificatrice générale – mise à jour du plan d'action

CONSIDÉRANT les présentations faites par l'équipe de direction de la Société de transport du Saguenay sur l'avancement de l'implantation des améliorations recommandées par la vérificatrice générale dans ses rapports datés du 26 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les nombreuses actions prises et l'état d'avancement de l'implantation des recommandations de la vérificatrice générale présenté séance tenante;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par M. Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

PRENDRE ACTE, en suivi notamment des résolutions no. 22-138, 22-175, 22-202, 22-251, 23-014, 23-056, 23-094, 23-119, 23-162, 23-221 et 24-056, du rapport du directeur général informant les administrateurs de l'absence imprévue et du roulement de personnel subi depuis 2022, mais finalement résolu depuis mai 2024, de ressources responsables de la direction et de la gestion de l'atelier mécanique, ce qui a accru et accroît la pression sur le personnel restant et affecte l'exécution du plan d'actions à ce niveau, un décalage d'exécution de recommandations étant à prévoir à cet égard;

DE PRENDRE ACTE du rapport du directeur général quant à l'agenda chargé et ambitieux de ses équipes depuis l'automne 2023 jusqu'en 2025 (planification stratégique, électrification, refontes majeures des réseaux de La Baie, Jonquière et Chicoutimi-Nord, etc.);

DE PRENDRE ACTE que 56% des recommandations sont réalisées, et que le plan d'action actualisé et à jour est déposé aux administrateurs séance tenante;

DE SOULIGNER la qualité du travail de l'équipe de direction et les efforts constants fournis afin de se conformer au rapport de la vérificatrice générale.

24-108 Nomination : comité de suivi des finances

CONSIDÉRANT QUE suivant notamment l'article 60 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c S-30.01) et l'article 6.2.1.2 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138), le conseil d'administration peut former tout comité technique interne qu'il juge approprié, en déterminer la composition, le fonctionnement et le mandat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay a ainsi mis en place un comité de suivi des finances afin de traiter notamment mais non limitativement de toutes questions relatives au financement de la Société de transport du Saguenay, de ses projets et de ses initiatives, ainsi que d'effectuer le suivi du budget annuel;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Darveau, administrateur indépendant nommé par la Ville de Saguenay et président du comité de suivi des finances de la Société de transport du Saguenay, a démissionné du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay le 22 avril 2024;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récépissé;

DE NOMMER M. Jean Tremblay afin qu'il siège au *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay en remplacement du président sortant dudit comité, avec les devoirs, pouvoirs et privilèges accordés aux membres dudit comité, et il est par les présentes désigné membre dudit *Comité de suivi des finances*;

D'ABROGER et de REMPLACER en conséquence toutes parties inconciliables de toute(s) résolution(s) adoptée(s) aux mêmes fins;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-109 Adoption – Politique de traitement des plaintes

CONSIDÉRANT la liste des priorités identifiées par le présent conseil d'administration en lien avec la qualité du service à clientèle dans le cadre de la planification stratégique 2023-2032, adoptée par le conseil d'administration le 23 octobre dernier par la résolution 23-187;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay dans son rapport final (audit de performance) portant sur la gouvernance et les pratiques de gestion (mandat spécial) de la STS, daté du 12 janvier 2022 (voir notamment, mais non limitativement les recommandations numéros 18 et 19), et dans son rapport final (audit de performance) portant sur la gestion des activités d'entretien du matériel roulant de la Société de transport du Saguenay, daté du 14 janvier 2022 (voir notamment, mais non limitativement la recommandation numéro 22), tous deux regroupés dans le Rapport 2021 au conseil municipal daté du 26 janvier 2022 de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a à cœur le bien-être de ses usagers et la diffusion de politiques écrites claires à cet effet, régulièrement mises à jour;

CONSIDÉRANT notamment l'article 6.2.1.1 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement no 138);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'ADOPTER et DE RENDRE DISPONIBLE la *Politique de traitement des plaintes*, tel que présentée aux administrateur séance tenante, dans sa forme et teneur, mais sujet à ce que notamment de menues modifications ou adaptations puissent y être apportées de temps à autre par la direction générale ou le secrétariat général, hors intervention du présent conseil d'administration, advenant nécessité de corriger des erreurs syntaxiques ou pour, en usage, clarifier l'application de certain article sans en changer le fond;

QU'une copie de ladite politique soit transmise à tous les employés concernés et aux usagers (via le site Internet) de la Société de transport du Saguenay;

DE PERMETTRE au directeur général, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, d'autoriser ponctuellement, au besoin, tout ajustement mineur raisonnable aux diverses politiques de la Société de transport du Saguenay, dont à la présente;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdites politiques;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-110 Colloque annuel - Association du transport urbain du Québec (ATUQ)

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) se tient à Brossard les 23 et 24 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite que son président et des membres de la direction puissent s'inscrire aux activités du colloque et y assister, comme il est d'usage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'AUTORISER l'inscription du président, du directeur général et, sur autorisation du directeur général, d'au plus 4 membres du personnel de direction de la Société de transport du Saguenay qui souhaitent assister au colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), lequel se tient à Brossard les 23 et 24 octobre 2024 sous le thème « *Agir pour la transformation durable des villes* »;

D'AUTORISER à cet effet toutes dépenses d'hébergement et frais de déplacement, et autres, le tout suivant et en respect des politiques et règlements internes de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-111 Nomination : Candidature au poste d'administrateur Accès-Libre

CONSIDÉRANT l'engagement de la Société de transport du Saguenay de développer le transport urbain en collaboration avec les acteurs régionaux d'importance dans le domaine, notamment avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et son association étudiante, le MAGE-UQAC, et la création du programme Accès-Libre;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme Accès-Libre, le MAGE-UQAC et la Société de transport du Saguenay ont convenu qu'un représentant issu de la communauté utilisatrice dudit programme Accès-Libre serait recommandé à la Ville de Saguenay comme administrateur de la Société de transport du Saguenay (résolution 24-053);

CONSIDÉRANT que le processus de sélection du représentant doit se faire en collaboration avec la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT que le candidat choisi devra collaborer avec les administrateurs en place et que le Conseil d'administration a convenu d'établir certains critères de sélection pour effectuer une recommandation du candidat à la Ville de Saguenay, qui devra nommer le membre du conseil;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récépissé;

D'EXIGER ainsi que le candidat recommandé soit résident du territoire desservi par la Société de transport du Saguenay et puisse siéger au moins deux ans à partir de la date de sa nomination, sa situation d'utilisateur du transport en commun étant considéré un atout et non un requis;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec la sélection d'un candidat comme représentant Accès-Libre siégeant sur le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-111.1 Suivi Équitem - TAPAJ

Le directeur général et le directeur des ressources humaines résume la rencontre entre le *Comité de gestion* de la Société de transport du Saguenay et les représentants d'Équitem réalisée le 19 juin 2024, qui sont venus présenter le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée), lequel propose aux personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle un dépannage économique sous forme de courts plateaux d'implication dans la communauté. Ces plateaux leur permettent d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience particulière et ne les engage pas dans la durée.

Le directeur général et le directeur des ressources humaines expliquent que les services d'Équitem ont été publicisé à l'interne auprès des directions de la Société de transport du Saguenay et que les directeurs concernés pourront, au besoin, requérir lesdits services advenant des besoins ponctuels.

24-112 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance publique se tiendra le lundi 26 août 2024 à 14 h 45 à la Pulperie de Chicoutimi.

La séance est levée à 15h20 par M. Jimmy Bouchard.

(s) Michel Potvin

Vice-président

(s) Émélie-Anne Desjardins

Secrétaire générale